L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,

SAMEDI, 24 MAI 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Séance du 20 Mars 1879.

PRÉSIDENCE DE M. E. DUBUSCHER.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Ménard, O. Carière, R. Jumonville, F. Tajagne, G. Rennet, J. Del'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a décidé unanimement de décerner deux chaînes de présidence, l'une à M. Pierre, l'autre à M. Bouchereau.

Chaque classe sera à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera décernée au meilleur manuscrit de l'une des deux classes, les deux médailles étant de même valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être signés au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier doublier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et ne devront pas excéder *ni les limites* qui leur ont été assignées, ni le maximum de pages fixé à 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sous pli avec un signe ou une devise, et un pli cachetté portant cette devise et le nom de l'auteur.

La 2 mai prochain, le Président ouvrira le pli de chaque manuscrit d'où il sera donné lecture en séance publique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun ‘ont ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et doivent être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Clause 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierces, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jangeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de l'entrepôt ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera trouvé pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le secrétaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Clause 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra en même temps effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'auront pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts auxquels les dits timbres auront été employés.

Clause 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois ou règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, fabriqué, employé ou trouvé en sa possession.

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 16 dites formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans la bouche
le rescurer de leur sorte.
Pose de palais artificiels.

150 CANAL 150
DENTS ARTIFICIELLES
Les meilleures et les moins coûteuses de la ville, montées sur or, argent, caoutchouc et celluloïd.
Dents naturelles cariées
Nettoyées et plombées de manière à les faire servir pendant des années.
Extraction de dents sans douleur
Toutes opérations faites à des prix qui défient toute concurrence.
Venez examiner nos dentiers-modèles, chef-d'œuvre de l'art dentaire, et nos dents artificielles et nos diplômes du "Dental College."
C. F. MALONEY,
20j m—Cy 150 Canal, près Bienville.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.
Au même endroit, 15 rue Bienville.
Anciens procédés de mettre des dents artificielles sans plaques de caoutchouc. Je fère porte ouverte à ceux qui ont été mécontents de leurs dentiers. Je ne vous ferai pas de promesses ridicules, mais je vous dirai ce que je puis faire. Dents artificielles sur or, argent, caoutchouc et celluloïd. Dents naturelles nettoyées et plombées. Extraction de dents sans douleur. Conditions raisonnables pour les meilleures dentures.
Les pauvres gens seront traités gratis pour des extractions, en s'adressant entre les heures de 9 à 10 heures du matin et les samedis et dimanches de 9 à 10 heures du matin et de 1 à 4 heures.
Pas de pauvre ayant des dents malades qui ne lui de la Rue Bienville No 15.
16 jan—Cy

FRITZ JAHNCKE,
200 et 210 DELORD 200 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHEILLENGER PATENT PAVEMENT.
Marchand de plombs de toutes sortes, de Carbonate, North River Ringstone et de ciment de Portland.
Seul Manufacturier de Ferrite 142 Magazine

SOCIÉTÉ.
Nouvelle-Orléans, 25 mai 1879.
Bureaux et usine de vente, No 62 rue Royale, entre St-Louis et Conti.
Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de BARNETT & GOURDAIN, pour les affaires ci-dessus et de commission.
Le bonnet supérieur acquis par M. Barnett dans plus de 25 ans d'exercice et celui de M. J. V. Gourdain, dans la commerce, leur permettent d'espérer une part du patronage public ainsi que l'appui du barreau.
Il dépendent tous leurs autres et Quoin huy et bouillon leur vente de propriété foncière, Fontenot, à celles faites par ordre des Pont Wardens, sont vendeurs de bonnes, sous vente de hypothèque et à toutes ventes qui ne sont pas ordinaires.
BARNETT & GOURDAIN.
25 m—Cy
Mathurin Fontenot.....J. V. Gourdain.
16 jan—1 an

SPECTACLES, BALS, &c.

Sixième Fête Musicale Annuelle
L'Association Protectrice et Mutuelle des Jardiniers de la Nouvelle-Orléans
Aujourd'hui, Lundi, 9 Juin 1879, à 3 heures P. M.
Grande Marche célèbre de Wabag
Discours d'inauguration par M. S. MARX.
Grand Concert Promenade par 50 musiciens sous la direction du Prof. J. BOEBERT.
Après le concert, danses sur le plancher et dans le bâtiment principal.
Lundi, 9 Juin,
Concert sur le plancher à 3 heures P. M.
A cinq heures grand concert dans le bâtiment principal, 50 musiciens, sous la direction de M. EDMOND GUERIN.
Grand Concert Promenade par 50 musiciens sous la direction du Prof. J. BOEBERT.
Après le concert, danses sur le plancher et dans le bâtiment principal.
Mardi, 10 Juin,
Concert sur le plancher à 3 heures P. M.
A cinq heures grand concert dans le bâtiment principal, 50 musiciens, sous la direction de M. EDMOND GUERIN.
Grand Concert Promenade par 50 musiciens sous la direction du Prof. J. BOEBERT.
Après le concert, danses sur le plancher et dans le bâtiment principal.
Mercredi, 11 Juin,
Concert sur le plancher à 3 heures P. M.
A cinq heures grand concert dans le bâtiment principal, 50 musiciens, sous la direction de M. EDMOND GUERIN.
Grand Concert Promenade par 50 musiciens sous la direction du Prof. J. BOEBERT.
Après le concert, danses sur le plancher et dans le bâtiment principal.
Jeudi, 12 Juin,
Concert sur le plancher à 3 heures P. M.
A cinq heures grand concert dans le bâtiment principal, 50 musiciens, sous la direction de M. EDMOND GUERIN.
Grand Concert Promenade par 50 musiciens sous la direction du Prof. J. BOEBERT.
Après le concert, danses sur le plancher et dans le bâtiment principal.
Vendredi, 13 Juin,
Concert sur le plancher à 3 heures P. M.
A cinq heures grand concert dans le bâtiment principal, 50 musiciens, sous la direction de M. EDMOND GUERIN.
Grand Concert Promenade par 50 musiciens sous la direction du Prof. J. BOEBERT.
Après le concert, danses sur le plancher et dans le bâtiment principal.
Samedi, 14 Juin,
Concert sur le plancher à 3 heures P. M.
A cinq heures grand concert dans le bâtiment principal, 50 musiciens, sous la direction de M. EDMOND GUERIN.
Grand Concert Promenade par 50 musiciens sous la direction du Prof. J. BOEBERT.
Après le concert, danses sur le plancher et dans le bâtiment principal.
Dimanche, 15 Juin,
Concert sur le plancher à 3 heures P. M.
A cinq heures grand concert dans le bâtiment principal, 50 musiciens, sous la direction de M. EDMOND GUERIN.
Grand Concert Promenade par 50 musiciens sous la direction du Prof. J. BOEBERT.
Après le concert, danses sur le plancher et dans le bâtiment principal.
24 mai—m 1jun

Quatrième Grand Pique Nique
Donné par
l'Association Protectrice et Mutuelle des Jardiniers,
Au Grove Park, en face des Bains Milet,
Lundi, 9 Juin 1879,
50 cts. Dames et Messieurs, gratis.
Comité d'arrangements.
Chas. Boudier, Président; Louis Blaser, Sec.
Wilkins Kuhn, John Riebler, Martin Agnelly, Geo. Blaser, Jos. Dauman.
24 mai—m 1jun

Vive la Joie! En avant les
BANDES
DANSANTES
JEUDI et SAMEDI
Matinées: LUNDI, MERCREDI, et SAMEDI, de 10 à 12 heures A. M., et de 2 à 4 P. M.
Soirées dansantes.
Prix d'Entrée.....25 cents
Bouge de Boisson.....15 cents
La salle est ouverte le dimanche de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.
Les personnes se réservant le droit d'admission.
A. E. MOORE & CO.
26 avril—3 m. Directeurs.

Trois Grandes Excursions
PAR
L'Association Sanitaire Auxiliaire de la Nile-Orléans à Mc-Comb City
et retour,
DIMANCHE, 4, 11 et 18 MAI.
Des billets seront en vente en dépôt et au les rues et ville et par les membres de l'Association.
Les convois partiront du dépôt à 7 heures A. M., arriveront à McComb City à 12.15 P. M. et arriveront en ville à 4 P. M. Il n'arrêtera à toutes les stations où il passe et en revenant.
Comité d'arrangements:
Alf. Baldwin, Joseph Bowling, S. Hernsheim.
17 mai—Cy

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du Croissant.
Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.
TRENTIÈME ÉTAT ANNUEL.
Les directeurs, conformément à la charte susdite, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'ancienneté	$165,166 05	
Primes maritimes	24,051 22	
Primes de rivières	66,324 25	
		$255,543 52
Primes notes	9234,148 52	
Moins ré-assurances	$13,716 40	
Moins pd. sur primes bouches	5,626 57	
	19,342 97	
		204,800 55

PERTES.

Pertes d'incendie	$ 34,028 94	
Pertes maritimes	3,337 36	
Pertes de rivières	28,576 05	
	$ 73,952 35	
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, quotités, gages, etc.	36,442 64	
		110,395 01
Profits nets		$ 94,405 54

La compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$ 31,461 82	
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00	
		$ 61,636 82
Prêts sur demande	$ 52,552 64	
Argent en caisse	48,521 02	
		101,073 66
Propriétés foncières		109,000 00
Bons de ville, actions de banque et autres		94,632 58
Primes en voie de collection		33,897 93
Suspens accusés et fractions d'actions		14,159 66
		$406,397 59

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. QUEEN, Secrétaire.
Juré et signé ce deux mai, le 17e jour de mai 1879.
ELFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $16,740 payés en actions de la Banque Canadienne and Tendere, que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir le perte résultant de la dépréciation des valeurs, il soit déclaré un dividende de vingt-cinq cent en argent sur les primes payées et gagnées, payable lundi, 16 juin 1879.
DIRECTEURS:
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, John Fabian,
Adam Thomson, Henry Abraham,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay, Simon Hernsheim
Simon Forchheimer, Jos. B. Wolf,
R. R. Post, Edw'd Pilsbury,
Jas. E. King, Fred'k Cunningham,
Joseph W. Sims, Geo. Maylin,
Alfred Baldwin, L. C. Janey,
Edward Walle, Geo. W. Sentell,
Paul E. Martinez, Jno. V. Moore,
W. R. Conger, Henry M. Preston,
Ruben G. Rash, John M. Parker.
21mai—Cy

GODCHAUX
81 et 83 RUE DU CANAL.
Est après tout l'endroit
POUR ACHETER
Des Vêtements.
Articles de Toilette et Chapeaux,
A bon marché et bien confectionnés
Les prix sur le papier sont insuffisants
—VENEZ—
Acheteurs de la ville
Et de la Campagne,
Riches et Pauvres,
Examiner notre immense stock à bon prix.
Voyez vous mêmes,
Et soyez encore convaincus
Que
GODCHAUX
Défie encore toute concurrence et reste à juste titre le marchand de linge digne de confiance.
Note.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec le temps.
2mai—

A vendre pour cause de départ.
L'ÉTABLISSEMENT de maréchal ferrant, voitures et selleur de chevaux de P. P. LARROUY, No 138 rue Remparts, entre Tonnelas et St-Pierre, avec deux enclos et sept chevaux, garantis, bugges, selles, harnais, outils de forge et ferrage, et une nombreuse clientèle de premier ordre. Le propriétaire peut être loué en deux parties et offre une excellente occasion pour un homme de chevaux et voitures et pour un maréchal ferrant vétérinaire. De très bons chevaux pour les familles. S'adresser sur les lieux.
6mai—1m

LE MEILLEUR REMEDE
POUR
Les maladies de la gorge et du poumon.
Les maladies des organes pulmonaires sont si communes et si dangereuses qu'un remède sûr et digne de confiance est d'un prix inestimable dans chaque localité. Le Sirop de Cherry Pectoral, est en ce remède et qui dites par malade et qui dites par médecin. Il est bien connu de ceux qui le prennent et bien connu de ceux qui le prennent